

## ÉTATS-UNIS

### La décision historique du gouverneur de l'Illinois doit être un premier pas sur la voie de l'abolition de la peine de mort

Index AI : AMR 51/005/2003

La courageuse décision de George Ryan, gouverneur sortant de l'Illinois, de gracier quatre des condamnés à mort incarcérés dans cet État et de commuer les peines des 167 autres devrait être un tremplin vers l'abolition de la peine de mort aux États-Unis d'Amérique, a déclaré Amnesty International aujourd'hui, 13 janvier 2003.

« Les États-Unis vont à contre-courant de l'histoire sur cet aspect fondamental des droits humains, a ajouté l'organisation. Le gouverneur George Ryan montre qu'il est possible d'inverser le cours des choses et que les responsables politiques désireux de fonder leur action sur les principes des droits humains ont un rôle crucial à jouer. »

« Ce genre d'attitude fait cruellement défaut depuis un quart de siècle qu'ont repris les mises à mort judiciaires aux États-Unis, a déclaré Amnesty International. Le gouverneur George Ryan montre qu'il existe une autre voie que celle de la vaine politique dite « de la fermeté », qui prône la peine capitale. »

George Ryan, qui fut jadis partisan de la peine de mort, est devenu l'un de ses plus ardents adversaires. Il a annoncé sa décision de commuer ces peines trois ans après avoir imposé un moratoire sur les exécutions dans l'Illinois, en raison de son « honteux bilan » en matière d'erreurs judiciaires commises dans des affaires passibles de la peine capitale. En décidant de commuer les peines de tous les condamnés, il a clairement indiqué que le système était miné non seulement par les erreurs de verdict, mais également par « les errements concernant le choix de ceux qui, parmi les coupables, méritent de mourir ».

« L'Illinois n'est pas le seul État à condamner à mort des innocents », a poursuivi Amnesty International, faisant remarquer que plus de 100 personnes avaient été libérées des quartiers des condamnés à mort des États-Unis après que leur innocence eut finalement été établie. « Ce n'est pas non plus le seul État dont le système judiciaire soit caractérisé par un grand arbitraire en matière de peine de mort. D'autres responsables politiques devraient suivre

*l'exemple de George Ryan et engager les circonscriptions dont ils ont la charge à tourner le dos à ce châtiement d'un autre âge. »*

La couleur de la peau, le statut économique et le lieu du crime sont autant d'éléments qui déterminent qui est condamné à mort aux États-Unis et qui ne l'est pas. Une étude sur les condamnations à mort prononcées au Maryland a été publiée la semaine dernière. Elle montre, après bien d'autres, à quel point le système est perverti par des considérations racistes ou géographiques. Sur plus de 800 personnes exécutées aux États-Unis depuis 1977, 80 p. cent avaient été condamnées à mort pour des crimes perpétrés sur des victimes blanches. Or, sur l'ensemble des meurtres commis aux États-Unis, la part des victimes noires et celle des victimes blanches sont à peu près égales.

Les partisans de la peine capitale affirment que celle-ci permet d'éliminer « les pires parmi les pires ». Pourtant, de nouvelles affaires viennent régulièrement défrayer la chronique, qui montrent que l'incohérence et l'erreur humaines sont inévitables.

« La peine de mort aux États-Unis est souvent présentée comme constituant un moyen pour les proches des victimes de faire leur deuil, a ajouté Amnesty International. Nous joignons notre voix à celle du gouverneur George Ryan, pour souhaiter que les autorités américaines aient autre chose à offrir qu'un espoir de vengeance à ceux et celles qui sont confrontés à la terrible épreuve que représente la perte d'un être cher assassiné. »

« Plus de 100 pays ont dit non à la mise à mort judiciaire, a rappelé Amnesty International. Cette évolution inexorable vers l'abolition universelle reflète une prise de conscience croissante de la nature même de la peine capitale, châtiement dont les inconvénients sont trop importants pour qu'on puisse jamais y remédier. »

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site web <http://www.amnesty.org>**